

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la gestion
du personnel*

**Arrêté du 29 mars 2013 relatif aux niveaux de fusionnement
des militaires de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1307078A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 4135-3 ;

Vu le code de la sécurité intérieure notamment son article L. 421-2 ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 22 février 2013 relatif aux chaînes de notation des militaires de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Le présent arrêté définit les niveaux de fusionnement applicables aux militaires de la gendarmerie nationale.

Article 2

Les niveaux de fusionnement applicables aux officiers de gendarmerie et aux officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale sont définis en annexe 1.

Article 3

Les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie de carrière appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé, aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale sont définis, en fonction de leur affectation, en annexe 2.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2013.

Fait le 29 mars 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

J. DELPONT

ANNEXE 1

NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX OFFICIERS DE GENDARMERIE
ET AUX OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Pour l'ensemble des officiers de gendarmerie et les officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale, à l'exception des officiers du grade de lieutenant, les autorités hiérarchiques chargées du fusionnement pour le travail d'avancement sont les mêmes que celles intervenant en matière de notation, telles que définies au sein de l'arrêté du 22 février 2013 susvisé.

Pour les officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale du grade de lieutenant, ils seront fusionnés par leurs différents notateurs puis soit par leur commandant de formation administrative (commandant de région ou d'organisme administré comme tel) soit par leur directeur ou sous-directeur pour les lieutenants affectés au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale.

ANNEXE 2

NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE DE CARRIÈRE APPARTENANT À L'UNE DES SPÉCIALITÉS DÉFINIES À L'ARTICLE 2 DE L'ARRÊTÉ DU 5 AVRIL 2012 SUSVISÉ ET AUX SOUS-OFFICIERS DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE

AFFECTATION	FUSIONNEMENT DE 1 ^{er} NIVEAU	FUSIONNEMENT DE 2 ^e NIVEAU	FUSIONNEMENT DE 3 ^e NIVEAU
CABINET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE			
Sous-officiers affectés au cabinet du directeur général	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Chef de cabinet
DIRECTIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE			
Sous-officiers affectés au sein d'une direction	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Directeur (2)
Sous-officiers affectés au centre de planification et de gestion de crise	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Directeur des opérations et de l'emploi
CONSEILLER TECHNIQUE SANTÉ			
Sous-officiers affectés auprès du conseiller technique santé	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Chef de cabinet
SERVICE DES TECHNOLOGIES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE – ST(SI)²			
Sous-officiers affectés au ST(SI) ²	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Chef du ST(SI) ² (3)
SERVICE D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DES ARMÉES – GENDARMERIE – SIRPA			
Sous-officiers affectés au sein du SIRPA	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Chef du SIRPA
CONSEIL DE LA FONCTION MILITAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE – CFMG			
Sous-officiers affectés au secrétariat général du CFMG	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Secrétaire général du CFMG
DÉLÉGATION AUX RÉSERVES			
Sous-officiers affectés auprès du délégué aux réserves	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Délégué aux réserves
INSPECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE – IGGN			
Sous-officiers affectés à l'inspection générale de la gendarmerie nationale	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
INSPECTION GÉNÉRALE DES ARMÉES – GENDARMERIE			
Sous-officiers affectés auprès de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Inspecteur général des armées-gendarmerie
RÉGION DE GENDARMERIE			
Sous-officiers affectés directement auprès du commandant de région ou du chef d'état-major	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant de région
Sous-officiers affectés en gendarmerie départementale	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant de région
Sous-officiers affectés en gendarmerie mobile	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
GARDE RÉPUBLICAINE			
Sous-officiers affectés à la garde républicaine	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant de la garde républicaine
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE OUTRE-MER – CGOM			
Sous-officiers affectés au CGOM	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant du CGOM
COMMANDEMENT DES ÉCOLES DE LA GENDARMERIE NATIONALE – CEGN			
Sous-officiers affectés au CEGN	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant du CEGN

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	FUSIONNEMENT DE 1 ^{er} NIVEAU	FUSIONNEMENT DE 2 ^e NIVEAU	FUSIONNEMENT DE 3 ^e NIVEAU
ÉTABLISSEMENT CENTRAL DE L'ADMINISTRATION ET DU SOUTIEN DE LA GENDARMERIE NATIONALE – ECASGN			
Sous-officiers affectés à l'ECASGN	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Directeur de l'ECASGN
CENTRE TECHNIQUE DE LA GENDARMERIE NATIONALE – CTGN			
Sous-officiers affectés au CTGN	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant du CTGN
Sous-officiers affectés au projet LOUVOIS	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
PÔLE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE – PJGN			
Sous-officiers affectés au PJGN	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant du PJGN
GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE – GIGN			
Sous-officiers affectés au GIGN	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant du GIGN
GENDARMERIE MARITIME			
Sous-officiers affectés à la gendarmerie maritime	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant de la gendarmerie maritime
GENDARMERIE DE L'ARMEMENT			
Sous-officiers affectés à la gendarmerie de l'armement	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant de la gendarmerie de l'armement
GENDARMERIE DES TRANSPORTS AÉRIENS – GTA			
Sous-officiers affectés à la GTA	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant de la GTA
GENDARMERIE DE LA SÉCURITÉ DES ARMEMENTS NUCLÉAIRES – GSAN			
Sous-officiers affectés à la GSAN	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant de la GSAN
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE PRÉVÔTALE			
Sous-officiers affectés au commandement de la gendarmerie prévôtale	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant de la gendarmerie prévôtale
COMMANDEMENT DES FORCES AÉRIENNES DE LA GENDARMERIE NATIONALE – CFAGN			
Sous-officiers affectés au CFAGN	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant du CFAGN
SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE			
Sous-officiers affectés au sein du service historique de la défense	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Chef du service historique de la défense
DIRECTION DE PROTECTION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA DÉFENSE – DPSD			
Sous-officiers affectés à la DPSD	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Directeur de la DPSD
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE – DGSE			
Sous-officiers affectés à la DGSE	1 ^{er} notateur (1)	Notateur juridique	Commandant du CTGN
(1) S'il existe. (2) Selon le rattachement organique du militaire. (3) S'il est gendarme. À défaut lire adjoint.			